

## Impartition

### Le service

L'impartition permet à votre organisation de se procurer, sur une base temporaire, des ressources externes permettant d'assurer les services comptables et financiers nécessaires à ses opérations courantes.

Ces ressources accomplissent des tâches complémentaires à celles réalisées par les employés de l'entreprise, tâches pouvant s'étendre du simple enregistrement comptable des transactions quotidiennes à celles plus complexes reliées au poste de contrôleur ou même de directeur financier.

Ces ressources peuvent aussi remplacer les vôtres lorsque celles-ci sont assignées à des fonctions autres sur une base temporaire.

Ces ressources peuvent enfin collaborer périodiquement lors de périodes de pointe, comme c'est le cas trimestriellement pour les sociétés ouvertes.

Il est important de souligner que le statut d'indépendance de Mallette face à l'entreprise ne sera pas mis en cause tant que les postes comblés ne revêtent pas un caractère décisionnel.

### La clientèle cible

L'organisation dont le service comptable et financier a un ou des postes à combler sur une base permanente ou temporaire et qui, dans l'immédiat, ne veut pas embaucher de personnel additionnel.

### Les avantages pour le client

L'organisation qui fait appel au service d'impartition de Mallette peut pourvoir, dans un délai très rapide, à tout poste indispensable à son bon fonctionnement, et ce, sans affecter la bonne marche de ses opérations.

Grâce à son expertise, le réseau de Mallette assure à toute organisation de lui fournir, par des professionnels qualifiés et encadrés, les services d'impartition en comptabilité et les services financiers haut de gamme dont elle a besoin.